



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

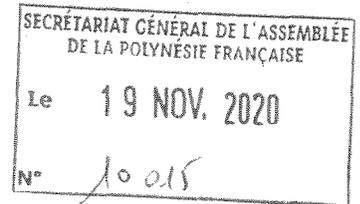
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PAPEETE, le jeudi 19 novembre 2020

Le Ministre

à

Madame Chantal GALENON
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française



Objet : Question orale – Séance du 19 novembre 2020

Madame la Présidente,

Je vous remercie Madame la Présidente de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports de m'interpeller aujourd'hui sur le sujet de la vie étudiante en Polynésie française, thématique qui regroupe, en effet, les différents aspects de votre question orale.

Les éléments de contexte sont les suivants : 2090 lycéens polynésiens ont obtenu leur bac cette année. Le doublement des bacheliers en 20 ans avec une augmentation significative ces dernières années va dans le sens de l'objectif fixé par le ministère en charge de l'éducation : l'élévation générale du niveau de qualification des jeunes, facteur d'intégration sociale. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Permettez-moi de rappeler que, depuis 2018, le gouvernement de la Polynésie française, à la demande du président Edouard FRITCH, a mis en place de nouveaux dispositifs à destination des étudiants tels que le transport terrestre et maritime gratuit pour tous les étudiants post-bac ou encore l'aide au permis de conduire.

De plus, cette année, c'est 426 étudiants (74 Paraita + 327 sur Outumaoro) qui ont pu bénéficier d'un logement étudiant avec une augmentation de 54% de nos capacités d'hébergement étudiant par rapport à l'année universitaire 2019/2020 grâce notamment à l'ouverture des nouveaux bâtiments du CHE d'Outumaoro et l'année précédente de la résidence Paraita. La construction de nouveaux logements étudiants est en cours d'étude au Ministère du Logement.

La problématique du transport étudiant, du logement ou encore du financement du permis de conduire ont été des points prioritaires mis en évidence lors des premières assises de la vie étudiante que j'ai organisées le 19 juin 2019 sur le site de cette assemblée et pour lesquels le gouvernement a répondu rapidement par la mise œuvre des dispositifs que j'ai cités au début de mon propos.

C'est lors de ces assises également que la création d'un guichet unique type CROUS a été abordée. Avec l'Université de la Polynésie française et les représentants étudiants, ainsi que d'autres partenaires institutionnels de l'État et du Pays, nous avons entamé dès 2019 un premier travail de fond sur le guichet unique, avant l'apparition de la COVID. Les travaux de réflexion en la matière ne se sont pas, pour autant arrêtés. La pandémie a mis en évidence de nouvelles problématiques pour lesquelles nous devons apporter des réponses concrètes.

Des groupes de travail sont mis en place selon les missions initiale d'un CROUS incluant les groupes de travail sur les stages/emplois étudiants et les transports.

De nombreux services existent déjà mais il convient de penser un système identifié et identifiant. La problématique peut être posée ainsi : comment organiser l'offre de service pour permettre un meilleur usage des droits de l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un guichet unique ; tout en maîtrisant la dépense publique. Une réactivation des réunions en août 2020 sur ce guichet unique a permis de dégager des objectifs et des préconisations. En effet, les groupes de travail s'accordent sur la proposition d'une structure commune d'accès à l'information aux missions limitées dans un 1^{er} temps avec une implantation au centre de Papeete, à la croisée de toutes les lignes de transport. L'UPF garderait des permanences in situ et un guichet virtuel est incontournable.

Dès le 1 décembre 2020, mon ministère emploie une chargée de mission « référente vie étudiante » dont la mission sera de faciliter la coordination interservices et interministérielle pour accompagner et suivre les étudiants polynésiens en Polynésie française, en métropole et à l'international. Elle devra notamment finaliser la mise en œuvre d'une interface numérique d'indentification et de suivi des étudiants au et hors Fenua. Le cahier des charges est prêt, un premier appel d'offre s'est avéré infructueux avant la crise de la COVID. Il est en passe d'être relancé. La fiche de poste de ce chargé de mission a été largement publiée et le profil retenu est une jeune femme titulaire d'un master ayant fait ses études en Polynésie, en métropole et ayant des expériences professionnelles. Elle a vécu les différentes étapes que vivent les étudiants en métropole.

En 2021, j'entamerai une réflexion avec les différents partenaires de la vie étudiante sur les dispositifs de bourses et d'allocations d'études aux étudiants. Je rappelle que le budget consacré à ces aides s'élève à 1,13 milliards par an dont 475 millions consacrés à l'enseignement supérieur.

Nous continuerons le chantier déjà entamé de la mise en place du guichet unique qui aura la charge :

- de faciliter et accompagner les Polynésiens, qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures, tant en Polynésie même, qu'en France métropolitaine ou à l'international, dans leurs démarches ;
- D'apporter aux étudiants des solutions concrètes aux difficultés rencontrées dans leur vie d'étudiant ;
- De promouvoir la santé et la culture, en facilitant l'accès aux soins comme à un médecin ou à un psychologue, et aux loisirs culturels.

Mais l'action gouvernementale se concentrera aussi sur la lutte contre la précarité étudiante.

- Pour rappel, durant le confinement, mon ministère via la DGEE a débloqué des fonds en urgence permettant de fournir des repas aux étudiants bloqués dans leur chambre universitaire.
- En collaboration avec le ministère de la solidarité via la DSFE et la DPDJ, et les représentants étudiants, nous avons entamé un recensement des besoins urgents des étudiants. Des aides sociales en denrées alimentaires et en produit d'hygiène seront attribuées, à terme, à ceux qui sont en difficulté. Cette intervention ponctuelle est une réponse urgente à la précarité étudiante, en mobilisant pleinement en parallèle les fonds d'action sociale.
- Le mercredi 2 décembre, une réunion est programmée avec l'État pour faire un bilan du dispositif d'aide au logement étudiant et dégager des perspectives en faveur des jeunes étudiants.
- De plus, la Polynésie française fait acte de candidature pour la rentrée 2021 en partenariat avec l'UPF pour ouvrir au lycée d'Uturoa le dispositif « campus connecté » qui sera appelé « archipels connectés » proposant à des bacheliers de l'île de suivre à distance des formations proposées dans un catalogue élargi. Cette expérience, si elle est concluante pourra être dupliquée.
- Dès le début de l'année 2021, je proposerai en conseil des ministres la modification de l'arrêté modifié 366 CM qui régit les modalités d'organisation et d'attribution des allocations d'études du Pays afin de verser dès le mois de juin 2021 aux étudiants inscrits en Polynésie un dixième mois de bourses au lieu de neuf prévus.

Votre question porte aussi sur les dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des étudiants. En préalable, j'insiste sur l'importance du travail en amont, dès les années lycée, sur les choix d'orientation des bacheliers.

En effet, une des priorités consiste à ce que les jeunes étudiants ne subissent pas leur orientation. Un travail considérable d'information est donc réalisé par les professeurs principaux ou encore les équipes d'orientation. Il convient de noter en ce sens la réalisation de brochures d'information et surtout d'un accès sur le portail de la DGEE d'outils structurés relatifs au parcours scolaire voire plus récemment d'un portail dédié aux ressources pédagogiques pour les équipes éducatives réalisé par le Centre d'Information et d'Orientation sous la forme de Padlets.

Actuellement, le dossier emblématique du CMQ (Campus de métiers et des qualifications) des métiers de l'hôtellerie et du tourisme du Pacifique participe de cette démarche de rendre claire la richesse des parcours possibles, susciter des vocations, développer l'ambition des jeunes vers une intégration facilitée. Ma mission du 7 décembre en métropole est destinée entre autres à porter ce dossier pour sa labellisation.

De plus, l'offre de formation post-bac s'est largement enrichie ces dernières années avec l'ouverture de plusieurs sections de BTS, ce qui offre une réelle opportunité de réussite pour les bacheliers professionnels notamment. Un dispositif existe également pour donner aux élèves de terminale intéressés la motivation d'intégrer Science po. Les Classes préparatoires aux grandes écoles ont été étoffées à 3 CPGE sur le territoire avec l'ouverture d'une classe prépa scientifique au lycée Diadème. La volonté du pays de développer des partenariats se mesure par ailleurs aux conventions signées avec des établissements de l'héxagone, favorisant la sécurisation des parcours des étudiants.

Ainsi plus nous amenons les futurs étudiants à faire les bons choix de leur orientation post-bac afin qu'ils ne subissent des changements multiples de filière, plus l'insertion professionnelle sera facilitée.

Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ayant terminé leurs études. A cet effet, plusieurs dispositifs existent :

- Pour leur accompagnement vers l'emploi, le diagnostic approfondi et le suivi en portefeuille mis en place au SEFI depuis plus d'un an permet de proposer aux jeunes demandeurs d'emploi un accompagnement personnalisé quel que soit leur degré d'autonomie et leurs freins périphériques vers l'emploi.

Ainsi, même diplômés, des ateliers recherche d'emploi, des ateliers CV lettre de motivation, voire des formations professionnelles complémentaires ou des stages de formation professionnelle pourront être proposés aux jeunes diplômés afin de les doter de tous les outils nécessaires pour leur accès à l'emploi. Au niveau des portefeuilles des demandeurs d'emploi résidant à Papeete, 183 sur 668 bénéficiaires ont entre 18 et 24 ans et le baccalauréat au minimum.

Plus globalement, en octobre 2020, 1385 demandeurs d'emploi actifs du SEFI sont âgés de 18 à 24 ans et détiennent le baccalauréat, soit 10% des demandeurs d'emploi.

Le diplôme reste un sésame pour l'emploi à partir de la licence : ils sont néanmoins 104, âgés de 18 à 24 ans et titulaires d'une licence, à être demandeurs d'emploi au SEFI.

- Face à cette situation, dans un contexte économique très tendu pour les jeunes diplômés qui arrivent sur le marché du travail depuis juillet-août 2020, le Gouvernement a déployé une stratégie offensive en augmentant exceptionnellement le nombre de convention de stage type CVD (Corps de Volontaire au Développement) dans l'attente du rebond économique qui permettra l'insertion pérenne de ces futurs jeunes cadres. Ainsi **326 CVD** ont été octroyés en 2020, contre 261 en 2019 et 211 en 2018.
- Parallèlement, une nouvelle mesure d'aide à l'emploi incitative à l'embauche des jeunes, l'Aide au contrat "jeunes", est à l'étude. Elle consiste à favoriser la création d'emplois au profit de tout demandeur d'emploi de moins de 26 ans par la conclusion d'un contrat à durée déterminée assorti d'une aide financière mensuelle pour l'employeur.
- Enfin, pour ceux qui se seraient arrêtés au baccalauréat, un nouveau stage d'insertion, le STIJ (stage d'insertion "jeunes") sera également soumis à l'APF très prochainement pour favoriser l'insertion professionnelles des jeunes bacheliers (ouverte également aux détenteurs d'un CAP) en leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle de 6 mois dans une entreprise.

Ces nouvelles mesures et plus globalement la réforme des mesures d'aide à l'emploi ont été soumises par la ministre du travail aux partenaires sociaux lors de la Concertation Globale Tripartite de ce mardi 17 novembre. Les travaux se poursuivent d'ici la fin de l'année. Ma collègue, Nicole Bouteau reviendra vers vous pour vous présenter les axes de la réforme en début d'année prochaine.

Vous l'aurez compris, l'action gouvernementale porte à la fois

- sur des mesures d'urgence pour lutter contre la précarisation des étudiants (aides alimentaires, hygiène, le versement en juin du dixième mois des allocations d'études...)
- mais aussi sur des actions à moyen terme pour favoriser la sécurisation des parcours étudiants (interface de suivi, guichet unique type CROUS, une chargée de mission "Vie étudiante", une carte de formation post-bac adaptée...)
- Toutes des mesures et actions au service d'une meilleure insertion professionnelle (dispositifs CVD, ateliers de recherche d'emploi, stages d'insertion...).

Je vous remercie,

Christelle LEHARTEL